

CHARTRE multimédia

des Médiathèques
du Pays de Nemours



CHARTRE

multimédia

des Médiathèques
du Pays de Nemours

Les postes informatiques, les tablettes et le Wi-Fi mis à la disposition du public sont destinés, conformément aux missions générales des bibliothèques publiques, à favoriser l'accès à l'information.

L'article 6 de la charte Bib'Lib - 2018 (Association des Bibliothécaires de France) indique qu'***afin de garantir aux citoyens l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'information, à la formation et à la culture, les bibliothèques leur donnent accès gratuitement à un internet sécurisé, fiable et continu, dans les meilleures conditions techniques possibles.***

Cette présente charte expose les conditions d'utilisation des outils multimédias et complète le règlement des Médiathèques du Pays de Nemours.

1

CONDITIONS D'ACCÈS

Des postes informatiques et des tablettes sont accessibles au public aux horaires d'ouverture des médiathèques. Une connexion WIFI est disponible dans certaines Médiathèques du Pays de Nemours. L'accès à internet à partir des ordinateurs mis à disposition ou grâce à une connexion WIFI et à tout support informatique est soumis à des conditions. Il est libre, gratuit et ouvert à tous à partir de 10 ans, avec une autorisation parentale écrite pour les moins de 14 ans et dans le respect de la présente charte et du règlement intérieur.

■ INSCRIPTION

Une inscription comprenant le nom, le prénom, la date, l'heure d'arrivée et de départ, est obligatoire pour y accéder auprès du service concerné, sur présentation de la carte d'adhérent ou le cas échéant, d'une pièce d'identité.

Les données de navigation seront conservées pendant 1 an (Loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers).

■ ACCÈS DES MINEURS

Conformément au règlement intérieur, l'accès des mineurs est placé sous la responsabilité des parents et la présence d'un adulte est conseillée. L'utilisation des ordinateurs et des tablettes est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans à condition qu'ils soient accompagnés d'un responsable (adulte ou adolescent de plus de seize ans). La loi n°2023-566 du 07 juillet 2023 fixe l'âge de la majorité numérique à 15 ans.

2

CONDITIONS D'UTILISATION ET SERVICES PROPOSÉS

DURÉE D'UTILISATION ET NOMBRE D'UTILISATEURS PAR POSTE

La durée d'utilisation d'un ordinateur est d'une heure maximum par jour et par médiathèque. Seule exception, les étudiants ou élèves dans le cadre d'un travail scolaire pourront être autorisés à un usage plus long de l'outil informatique, dans la limite de 2h par jour.

Une seule personne est autorisée par poste, à l'exception des enfants accompagnés.

La durée d'utilisation des tablettes est de trente minutes par jour pour les enfants et d'une heure pour les adultes (commission écrans du 30 avril 2024).

RÉSERVATION DES POSTES

La réservation des postes informatiques n'est pas possible.

UTILISATION DU WI-FI

L'utilisateur peut se connecter au Wi-Fi public sécurisé dans certaines Médiathèques du Pays de Nemours librement ou via un code d'accès.

Les données de navigation seront conservées pendant 1an conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme. Seront conservées les informations suivantes :

- L'adresse IP de l'ordinateur appartenant à l'utilisateur,
- L'historique des sites internet consultés,
- L'horodatage des connexions (date, et heure).

Ces informations pourront être fournies sur demande dans le cadre de requêtes judiciaires ; elles ne sont en aucun cas exploitées par les services des Médiathèques du Pays de Nemours.

ACCÈS À INTERNET

La navigation sur internet est libre et permet à l'utilisateur d'accéder à ses données privées (boîte mail, compte bancaire, etc.). Cette consultation s'effectue sous sa seule responsabilité.

L'usage d'internet est à minima soumis à un filtrage par catégories dans certaines médiathèques comme le prévoit la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 relative à la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN). Toute personne qui publie un contenu illégal sur internet peut être reconnu responsable pénalement. Un contenu est considéré comme illégal lorsqu'il entraîne une infraction : acte interdit par la loi et puni d'une sanction pénale.

Voici une liste des principaux types de sites interdits en France :

- Sites pédopornographiques : toute plateforme diffusant des contenus sexuels impliquant des mineurs est strictement interdite.
- Sites faisant l'apologie du terrorisme : les plateformes promouvant ou glorifiant des actes terroristes sont illégales.
- Sites de jeux d'argent non agréés : seuls les opérateurs ayant obtenu une licence de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) peuvent proposer des jeux d'argent en ligne.
- Sites de vente de produits illicites : les plateformes commercialisant des drogues, des armes non autorisées ou des médicaments contrefaits sont prohibées.
- Sites incitant à la haine ou à la discrimination : toute plateforme promouvant la haine raciale, l'antisémitisme ou l'homophobie est interdite.

UTILISATION ET TRANSFERT DE DONNÉES

Il est interdit de connecter sur les postes des périphériques externes de stockage de fichiers (clé USB, disque dur externe, CD...) par l'utilisateur.

Les fichiers éventuellement enregistrés sur les ordinateurs seront systématiquement effacés.

IMPRESSIONS ET NUMÉRISATION

L'impression et la numérisation des documents ne sont pas possibles.

RESPECT DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration du poste de consultation. Le téléchargement et l'installation d'un programme par le biais d'internet ou via un support externe ainsi que la désinstallation d'un programme sur les postes informatiques sont strictement interdits. L'utilisateur a l'interdiction de désactiver tout système de protection installé sur le matériel informatique. L'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler au responsable tout dysfonctionnement.

Des situations pourront amener les Médiathèques du Pays de Nemours à suspendre, reporter ou interrompre un service ou une activité prévue ou initialement programmée, sans que la responsabilité des Médiathèques du Pays de Nemours puisse être engagée.

3

RESPONSABILITÉ DES MÉDIATHÈQUES

La consultation d'internet dans certaines Médiathèques du Pays de Nemours fait l'objet d'un filtrage. Néanmoins, les Médiathèques du Pays de Nemours ne peuvent exercer aucune surveillance ni aucun contrôle sur les contenus disponibles sur internet.

Les parents ayant autorisé un mineur à consulter seul internet l'auront fait en toute connaissance de cause.

Les Médiathèques du Pays de Nemours mettent l'utilisateur en garde sur le fait que certaines informations diffusées peuvent être inexactes ou incomplètes et ne garantissent pas la confidentialité des informations.

La responsabilité des Médiathèques du Pays de Nemours ne pourra être mise en cause du fait de la nature du réseau internet, et, en particulier, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation pouvant occasionner des pertes de données.

4

RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit se conformer au règlement intérieur des Médiathèques du Pays de Nemours et veiller au respect des autres utilisateurs.

Comme le stipule la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dans son Article 1er modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 - art. 54 : l'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

L'usage d'internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ou de discriminations ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers.

Rappel des usages condamnables par la loi française :

- L'apologie de la violence ou de la pédophilie,
- Le négationnisme et l'apologie des crimes contre l'humanité (loi dite Gayssot du 13 juillet 1990),
- Toute forme de discrimination envers des personnes « à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » (article 225-1 du Code pénal),

- L'atteinte à la vie privée d'autrui (article 226-1 et suivants du Code pénal),
- La diffamation et l'injure (article 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse).

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles d'utilisation des sites internet, et notamment des réseaux sociaux dont la plupart ne sont accessibles qu'à partir de 15 ans, âge de la majorité numérique.

Les données circulant sur internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. L'utilisateur des postes informatiques est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur internet.

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé du fait de l'utilisation d'internet au sein des Médiathèques du Pays de Nemours.

L'utilisateur doit veiller au respect du matériel mis à sa disposition. En cas de dégradation ou de destruction volontaire, la responsabilité de l'usager sera engagée vis-à-vis du matériel.

Il appartient à l'utilisateur des postes informatiques mis à sa disposition de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données personnelles. Il doit impérativement se déconnecter des sites nécessitant une identification avant de quitter le site ou fermer le navigateur. Il ne doit pas enregistrer ses identifiants de connexion sur les ordinateurs.

La propriété intellectuelle et droits d'auteur

Réglementée par la loi n° 2009-1311 dite Hadopi 2 (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits d'auteur sur internet), les utilisateurs s'engagent à n'effectuer aucun acte s'apparentant à du piratage. Ils sont tenus de respecter le droit des auteurs et des œuvres tel que définit aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les reproductions d'œuvres (impressions, sauvegarde) se font à titre privé (article L. 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Toutes œuvres créées par l'utilisateur que ce soit sur les postes informatiques et/ou en ligne au sein des Médiathèques du Pays de Nemours ont pour vocation à être protégées par le droit d'auteur. Il doit stipuler les modes d'utilisation autorisés pour chacun des documents qu'ils publieraient.

Si un utilisateur tente de s'introduire sur un autre ordinateur distant, cherche à modifier des données internet ou des informations dont il ne serait pas propriétaire, cet acte pourra être assimilé à du vandalisme ou du piratage informatique suivant l'article 323-1 du code pénal, passible de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende.

5

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sur autorisation des utilisateurs dans le cadre de l'usage des services informatiques des Médiathèques du Pays de Nemours ont pour finalité :

- l'accomplissement des missions telles que définit dans la présente charte,
- l'accomplissement des obligations légales lors de mises en place d'activités réglementées,
- le contrôle du respect par l'utilisateur des obligations découlant de la présente charte,
- la gestion des modalités d'utilisation des services (gestion du temps de session),
- le recueil des données statistiques.

Les Médiathèques du Pays de Nemours étant sous la responsabilité administrative des instances politiques et administratives des communes, les Maires de ces dernières sont les responsables du traitement des données.

Ces données seront conservées dans une limite de temps d'un an, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données (Règlement européen n°2026/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD).

A ce titre, un droit d'accès et de rectification est possible. Afin d'exercer ces droits, il faut contacter par mail mediatheques@paysdenemours.fr ou par courrier à la Communauté de Communes du Pays de Nemours 41 quai Victor Hugo 77140 Nemours.

Toutefois, les Médiathèques du Pays de Nemours ne peuvent garantir l'inviolabilité des systèmes. Elles peuvent, sans prévenir l'utilisateur, effacer tout ou partie des données auxquelles l'utilisateur n'aura pas récupéré d'un délai de 12 mois glissants.

En cas de non-respect de la présente charte d'utilisation, la consultation est suspendue et le service se laisse la possibilité d'exclure l'utilisateur pour une période donnée ou de façon définitive. Les contrevenants pourraient être soumis à des sanctions pénales. En acceptant d'utiliser les outils informatiques des Médiathèques du Pays de Nemours, l'utilisateur s'engage à respecter la présente charte.

Fait à _____, le _____

Le Maire

Fait à Nemours, le _____

La Présidente

